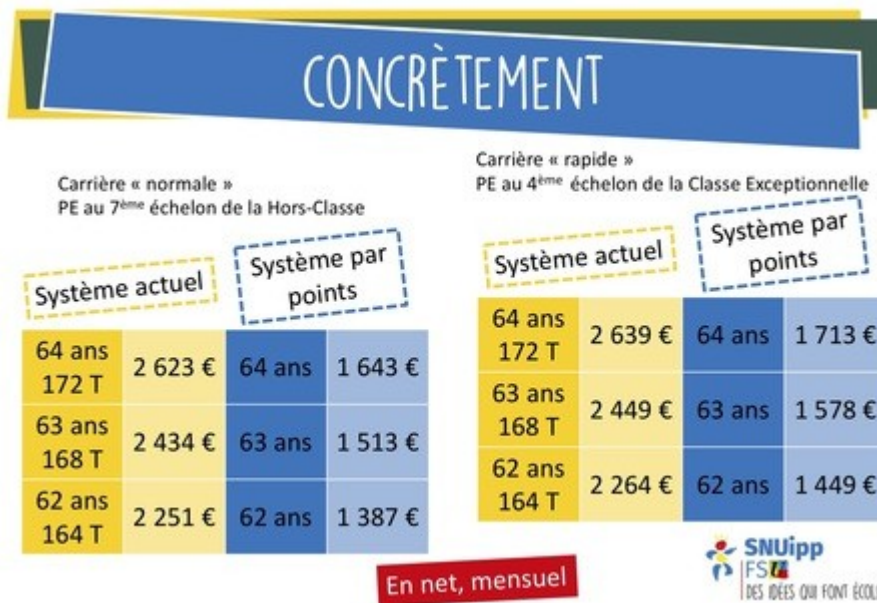


## La retraite par points : ça fait mal aux PE !



Alors que vont se poursuivre les discussions avec le gouvernement, le SNUipp-FSU fait le point et scénarise concrètement ce que veut dire la mise en place d'un système de retraite par points. Explications.

**Lire la suite**



***Cliquez ici pour adhérer en ligne***

**Téléchargez le bulletin d'adhésion ici**

**Lettre du SNUipp-FSU n°10**

**Sommaire : Retraites, Réunions, ASH, Mairie de Nice, Syndicalisation, Retraite, Appels, Evaluations, Rendez vous de carrière, Maternelle**



## "Marche pour la Paix et le Climat", le 21 Septembre 2019, à 15h, place Garibaldi à Nice



### Réunions information syndicale septembre (dès le 25) / octobre 2019 – 8h30 à 11h30 (sauf indication contraire)

Participez nombreuses et nombreux !  
Informez votre IEN au moins 48h avant la date.

Toutes les dates et modalités: **ICI**

**Important** : la participation est de droit et il est possible de récupérer sur les 108h (hors Apc), y compris sur les concertations dites "obligatoires", ou sur la journée de solidarité.



### Obligations de service et droit syndical : quelle amplitude horaire pour notre temps de travail et quel droit à récupération pour les RIS ?

Suite à des remontées de collègues et d'écoles, quelques précisions...  
Tenez nous au courant si difficultés ou problèmes quelconques

**LIRE ICI**



## **COMPTE RENDU AUDIENCE DE RENTREE SNUipp-FSU /IEN ASH 15 septembre 2019**

Trois représentants du personnel ont été reçus par M. Maréchal, IEN ASH, le lundi 15 septembre 2019. Lors de cette audience un large « état des lieux » de la circonscription a pu être fait. Une audience qui a duré plus de 2 heures avec des échanges denses et constructifs.

### **POINTS abordés :**

- Point sur les ULIS collège et Lycée.
- Point sur les SEGPA.
- Point sur les ESMS.
- Point sur les ERSH.
- Point sur la circonscription ASH.
- La mise en place des PIAL (Pôles Inclusifs d'accompagnement Localisés).
- Les départs en formation CAPPEI et stages MIN.
- Carte scolaire 2020
- Des situations individuelles ont été étudiées.

**LIRE le compte-rendu : [ici](#)**

**RAPPEL : OUVERTE à TOUTES et TOUS**

**REUNION syndicale spéciale ASH et étab.spécialisés : VENDREDI 4 octobre  
9 heures à 12 heures** au siège du SNUipp – 34 avenue Dr Ménard

---



## Mairie de Nice

**Le SNUipp-FSU sera bientôt reçu par l'adjoint chargé de l'éducation.**

**Nous avons fait parvenir un ordre du jour copieux.**

**N'hésitez pas à nous saisir si vous avez des points particuliers que vous souhaiteriez voir aborder.**

---



## Cités éducatives

Le renforcement des services publics sur l'ensemble du territoire national reste une nécessité qui doit répondre aux besoins des populations impliquant un engagement fort de l'Etat.

Confronté à un énième nouveau dispositif, le SNUipp-FSU recueillera le maximum d'informations sur sa mise en place. L'éducation prioritaire a toujours été un laboratoire d'expériences à l'initiative des équipes et doit le rester.

Elle ne peut pas être le champ de création d'établissements inter degrés ou cités éducatives, qui générerait des économies, qui éclaterait le service public d'éducation, qui permettrait à l'Etat de se désengager, et qui servirait de cheval de Troie pour la mise en place des EPLESF.

**Dans le contexte actuel, le SNUipp-FSU appréhende ce nouveau dispositif avec beaucoup de craintes pour la qualité du service public d'éducation.**

### **Dans le département sont concernés:**

**Le quartier de Nice les Moulins en REP+** et notamment 4 écoles primaires : (Bois de Boulogne, Digue des Français 1 et 2, Moulins) et 4 écoles maternelles : (Moulins, Bois de Boulogne, Digue des Français et Orchidées) + 1 collège Jules Romains. /

Allié au **quartier de Saint Laurent du Var** en politique de la ville et notamment es écoles de Djibouti maternelle, Gare maternelle, Gare 1 élémentaire, Gare 2 élémentaire, + le Collège Saint Exupéry.

**Le SNUipp-FSU 06 suivra tout cela de près.**

---



## **Nouveau ! Demande de DEPART à la RETRAITE**

**L'académie de Nice fait partie de la dernière vague d'académies concernées par le changement de procédure. Cette procédure dématérialisée est ainsi généralisée à toute la fonction publique.**

L'académie de Nice fait partie de la dernière vague d'académies concernées par le changement de procédure. Cette procédure dématérialisée est ainsi généralisée à toute la fonction publique.

**Admission à la retraite des enseignants du 1er degré au 1er septembre 2020.**

Tout est : [ici](#)

---



## **Recrutement postes à exigences particulières**

**avant le jeudi 26 septembre 2019 midi**

**COPIES AU SNUipp FSU pour suivi**

- ▶ Enseignant(e) coordonnateur(trice) en classe relais au collège Carnot à Grasse.
- ▶ ERUN Circo de Valbonne

Tout est : [ici](#)

---

**FORMATAGE DES  
PRATIQUES  
PÉDAGOGIQUES**

**RÉDUCTION DES  
APPRENTISSAGES**

**RÉSULTATS**



avec comme objectif principal la réussite des tests  
et entraîne donc la réduction des apprentissages.

## Évaluations nationales : saison 2

### Pour le SNUipp-FSU, c'est toujours **NON !** Nouvelle campagne d'informations et d'actions

Alors que, malgré les nombreuses critiques, les évaluations nationales s'imposent de nouveau aux enseignantes et enseignants de CP et CE1 à partir de lundi 16 septembre, le SNUipp-FSU s'adresse au ministre avec sept autres organisations syndicales et mouvements pédagogiques pour mettre à plat ces tests et interroger leurs finalités. Un pilotage par les résultats ne pourrait engendrer que bachotage et stress. Les organisations demandent une rencontre avec le ministre pour prendre en compte l'expertise enseignante.

**Dossier complet [ici](#)**

**Lire les publications du SNUipp-FSU [ici](#)**

**Motion conseil des maîtres**

**Lettre aux parents**

**Courrier unitaire au Ministre**

**Décryptage vidéo des évaluations 2019 : [ici](#)**

**A noter 5h d'APC seront dégagées, notamment pour la saisie,  
pour les enseignants concerné-es.**

---



**Un arrêté publié au J.O du 6 juillet 2019 modifie plusieurs modalités de ce dispositif.**

- **Premier changement**, le délai de notification de la date du rendez-vous de carrière est raccourci, passant d'un mois à quinze jours (sans toutefois pouvoir être compris dans une période de vacances).
- **Deuxième changement**, une fois le compte rendu de l'IEN communiqué à la personne intéressée, celle-ci n'a plus que quinze jours au lieu de trois semaines pour formuler d'éventuelles observations écrites.

## **Notification et recours**

La notification de l'appréciation finale de l'IA-DASEN reste fixée dans un délai de deux semaines après la rentrée scolaire suivante. Cette notification a lieu au plus tard le 15 octobre pour les personnels qui, en raison de leur situation particulière, ont bénéficié d'un rendez-vous après la période initiale prévue.

**Dans les Alpes-Maritimes les appréciations finales du Dasen viennent d'être notifiées pour les 6ème, 8ème échelon et 9ème échelon.**



**Si vous estimez que l'appréciation finale ne convient pas:**

**2 démarches:**

- Dans un 1er temps, un recours gracieux adressé à l'IA:

**courrier type proposé par le SNUipp-FSU à adapter en fonction des situations: [ici](#)**

- PUIS saisine pour la CAPD en cas de réponse défavorable ou de non réponse dans les 30 jours : **Modèle type : [ici](#)**

**ATTENTION aux délais requis:** les modalités de recours restent quant à elles inchangées : une révision de son appréciation finale de l'IA-DASEN peut être demandée dans un délai de trente jours francs suivant sa notification. En cas de réponse défavorable ou d'absence de réponse dans un délai de trente jours, on peut alors saisir la CAPD « recours » dans un nouveau délai de trente jours.



## Publication spéciale "Maternelle : école première"

La maternelle se retrouve confrontée à nouveau à une volonté d'en faire une simple préparation à l'école élémentaire, comme ce fut déjà le cas en 2018. La circulaire de rentrée distille recommandations et injonctions en contradiction avec les programmes 2015. Instruction obligatoire à 3 ans favorisant le privé, théorie de l'attachement, retour à la phonologie dès la PS, dédoublement de GS en REP+ à moyens constants... Autant de sujets d'inquiétudes pour les enseignantes et les enseignants de maternelle .

**Dans une publication spéciale « Maternelle : école première », le SNUipp-FSU fait le point complet sur l'impact de la circulaire de rentrée**, commentée par des chercheurs, sur les conséquences de l'instruction obligatoire à 3 ans, dans un contexte de dégradation des conditions de scolarisation, sur la problématique de l'école inclusive et donne la parole à Véronique Boiron à propos des apprentissages langagiers.

## Maternelle : école première, à lire ici

## Aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section maternelle

**Décryptage du décret sur l'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section de maternelle**

Le décret n°2019-826 du 2 août 2019 « relatif aux modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section maternelle » est paru au JO le 4/08/19.

Son article 1er ajoute au code de l'éducation l'article R. 131-1-1 qui décrit la mise en place d'un possible d'aménagement de l'assiduité scolaire. Cet aménagement porte sur les heures de l'après-midi et uniquement pour les élèves de petite section. Il permet aux parents de faire une demande pour un retour à l'école plus tardif (en milieu d'après-midi) certains ou tous les jours. Il découle des termes de la circulaire, qu'elle n'impose pas l'obligation d'un temps présence l'après-midi.

## Décryptage complet à lire **ici**

---





## **SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook**



### **CALCULEZ votre retraite:**

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

### **PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !**

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

### **Lire la suite et modèle de lettre**

**SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -**

**Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)**

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000**

**Nice - Tél : 04 92 00 02 00**

**SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>**

**Pour ne plus recevoir de mails de cette liste ,  
cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre  
adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-  
bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)**

